

Montréal, le 3 décembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016
Dossier de la Régie : R-3905-2014**

L'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9h00 à 15h00-15h30, du 5 au 19 décembre 2014, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

À ces fins, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience pour l'ensemble de ces journées. Ce calendrier a été préparé à la lumière des informations transmises par tous les participants, en tenant compte des temps annoncés. Nous vous demandons d'y accorder une attention particulière.

La Régie vous informe qu'en raison des contraintes de disponibilité des membres du panel 4 du Distributeur, la preuve portant sur la rémunération des comptes d'écarts sera entendue mercredi le 10 décembre 2014 à compter de 11h00. Les contre-interrogatoires des membres de ce panel se feront tous la même journée.

En outre, la Régie tient à préciser qu'elle agrée à la demande conjointe du Distributeur et de l'AQCIE-CIFQ visant à procéder, dès la fin du panel 4 le 10 décembre 2014, avec la preuve de cet intervenant. Les participants sont donc priés de noter que la journée du mercredi 10 décembre 2014 se terminera vraisemblablement vers 18h00.

En conséquence, le panel 3 sera interrompu et reprendra jeudi le 11 décembre 2014, après les contre-interrogatoires des témoins de l'AQCIE-CIFQ.

La Régie précise au GRAME que tout commentaire additionnel qu'il considérerait à propos de produire en regard de son rapport C-GRAME-0014, déposé sous pli confidentiel, pourra être déposé par écrit.

Enfin, la Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette

audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.